

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Paris, le **21 FEV. 2020**

**Le secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la
Transition écologique et solidaire, chargé des
transports**

à

Monsieur le Directeur général délégué
SNCF RESEAU

Objet : décision ministérielle de lancement des études préliminaires du projet de Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne – Pays de la Loire (LNOBPL)

Le grand projet ferroviaire de liaisons nouvelles Ouest Bretagne - Pays de la Loire (LNOBPL) consiste en la réalisation de sections de lignes nouvelles et en la modernisation de lignes existantes entre Nantes et Rennes et sur les axes Rennes - Brest et Rennes - Quimper. Ce grand projet a pour objectif de rendre plus performants les déplacements en train, de courte, moyenne et longue distance, sur ce territoire dans le prolongement de la ligne à grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire mise en service en juillet 2017. A des horizons de moyen et long terme, il vise ainsi à répondre aux besoins de mobilité à l'ouest de Nantes et de Rennes et entre ces deux capitales régionales, tout en permettant une meilleure accessibilité de la pointe bretonne, en reliant Brest et Quimper en 3 heures à Paris.

Le débat public qui s'est tenu de septembre 2014 à janvier 2015, ainsi que l'étape complémentaire qui lui a succédé en 2016 et 2017, ont permis de conforter l'opportunité du projet, au travers de cinq grands objectifs :

- améliorer l'accessibilité de la pointe bretonne,
- renforcer le réseau inter villes et l'irrigation du territoire par un maillage de dessertes rapides et performantes,
- rapprocher les capitales régionales Nantes et Rennes par une desserte rapide et cadencée,
- desservir le futur aéroport du Grand Ouest pour toute son aire de chalandise,
- dégager des possibilités d'évolution à long terme du réseau en augmentant la capacité notamment aux abords des principales agglomérations.

Toutefois, le 17 janvier 2018, le gouvernement a pris la décision de renoncer au projet d'aéroport à Notre Dame des Landes, ce qui a conduit nécessairement à repenser les mobilités du Grand Ouest. Dans ce contexte, et conformément aux orientations du président de la République de tracer les contours d'un nouveau « pacte girondin », l'Etat a signé le 8 février 2019 avec les conseils régionaux de Bretagne et des Pays de la Loire respectivement le Pacte d'accessibilité et de mobilité pour la Bretagne et le Contrat d'avenir des Pays de la Loire.

Ce pacte et ce contrat cadrent les opérations prioritaires à mener dans le cadre du grand projet LNOBPL pour lesquelles il s'agit désormais d'élaborer une feuille de route. Celle-ci doit évidemment s'inscrire dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités, notamment dans la priorité donnée par le président de République aux transports du quotidien et dans l'approche nouvelle proposée par le Conseil d'orientation des infrastructures d'une réalisation phasée des projets commençant par les opérations concourant à l'amélioration des déplacements du quotidien.

... / ...

Le comité de pilotage réuni le 1^{er} juillet dernier sous la présidence de Madame la préfète de la région Bretagne a exprimé le besoin de rendre concret l'avancement de ces opérations. Je vous demande ainsi de mener les actions suivantes :

- Concernant l'ensemble du grand projet LNOBPL : actualiser un socle commun de références pour la poursuite des études, en tenant compte des effets de la LGV BPL qui n'étaient pas connus au moment du débat public, de l'évolution des enjeux territoriaux et environnementaux. Ce point zéro prendra en compte les besoins pour les trajets occasionnels de longue et courte distance comme pour les trajets du quotidien, l'enjeu étant de travailler en parallèle sur ces deux dimensions. Cela conduira à l'élaboration initiale du grand projet LNOBPL permettant de construire ensuite graduellement les scénarios d'amélioration des axes Nantes - Rennes - Bretagne Sud et Rennes - Brest.
- Concernant l'axe Nantes - Rennes - Bretagne Sud :
 - poursuivre les études pour une section de ligne nouvelle entre Rennes et Redon,
 - lancer les études d'amélioration de la ligne existante Nantes - Savenay - Redon, afin de permettre une desserte à la demi-heure entre Nantes et Rennes, notamment l'amélioration de la signalisation dont l'opportunité de mise en place de la signalisation ERTMS en bonne articulation avec son déploiement sur l'axe Nantes - Angers - Sablé et avec la création de la section de ligne nouvelle entre Rennes et Redon.
- Concernant l'axe nord Rennes - Brest :
 - construire un schéma directeur d'axe visant à une amélioration progressive des infrastructures en cohérence avec l'objectif de mettre Brest à 3h de Paris à long terme.

Je souhaite en outre rappeler que ces études doivent être réalisées en cohérence avec les aménagements futurs retenus par les schémas directeurs des nœuds ferroviaires de Rennes et de Nantes.

Pour cela, j'approuve la proposition de Madame la Préfète de la région Bretagne d'une gouvernance partagée du grand projet LNOBPL avec un suivi propre à chacun des deux axes. En effet, la maturité des études et des décisions sur les aménagements des deux axes est différente et justifie que le rythme d'avancement donné au grand projet s'inscrive dans une temporalité propre à chaque axe. Un comité de pilotage de coordination plénier garantira la synchronisation des approches et la bonne cohérence d'ensemble, sous la présidence de Madame la préfète de la région Bretagne.

La participation financière de l'Etat pour ces études pourra être assurée dans le cadre des CPER 2015-2020 Bretagne et Pays de la Loire. Je vous demande d'élaborer les prochaines conventions de financement dans le cadre de ces crédits contractualisés et de permettre l'engagement de la première convention en 2020.

Les services de la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer seront tenus régulièrement informés de vos travaux et se tiendront à votre disposition pour la mise en œuvre de ces orientations.

Jean-Baptiste DJEBBARI

